



DIPE/24-1006-886 du 06/05/2024

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef de bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - Mail : laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr - Mme BOURGEOIS - gestionnaire en charge des corps des Certifiés, PLP et PSYEN - Tel : 04 42 91 71 48 - Mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr - Mme SCHNEIDER - gestionnaire en charge des corps des CPE et PEPS - Tel : 04 42 91 73 76 - Mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 28 mars 2024 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 28 mars 2024 fixant la liste des professeurs de lycée professionnel de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 28 mars 2024 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 28 mars 2024 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 28 mars 2024 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,  
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2023/2024  
Corps des professeurs certifiés**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

AKACHA	KARIMA
AMIC	AURELIE
AVY	SEBASTIEN
BENJEDDOU	SAID
BERTRAND	QUENTIN
BLANC	SARAH
BOUGUEN	LAURE
BOUGUEREAU	REMI
BOURGUES	LEA
CAMPOLO	DAMIEN
CAYRIER	ROMAIN
COSTARD	CELINE
FAURET	LISA
FELTEN	YANNICK
FILOSA LEDERLE	CHARLOTTE
GAILLARD	EMILIE
GIRARD	CAROLINE
GOLDIE	STEPHANIE
HARDOUIN	MARION
HUYGHUES DES ETAGES	DANIEL
IVOL	LAURA
JOLLEY	SANDRA
KUHN	VIRGILE
LAROUTIS	CAROLE
LAURENT	JOHANNA
LE BOT	EMILIE
LE CARDINAL	LUDOVIC
LONGUEPEE	ALICE
LONGUET	CAMILLE
LOSTAL	SYLVAIN
MAS	MARION

MILLION  
MONELLO  
MORIN NOVELLA  
NACEUR  
PARE  
PASCAL  
PIERRAT  
PRADEAU  
RAHMANI  
RANDON  
RAOUL  
RITROSI  
RODRIGUEZ  
ROSSIGNOL  
SALICIS  
SERRA  
SIMON  
STATHOPOULOS  
THEVENET  
UGHETTO  
VALLET  
VASSEUR

JULIE  
SABRINA  
JEAN-FABIEN  
BOUMEDIENNE  
YVAIN  
CLEMENTINE  
PERRINE  
MARION  
MOHAMMED  
ROLAND  
ETIENNE  
CLAUDIA  
THERESE  
MARIE-ANNE  
MARIE-PIERRE  
CHRISTOPHE  
ANNE GAELLE  
ISABELLE  
HUGO  
ANNIE  
GAETANE  
BASTIEN

Article 2 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

ALDI  
ALLOUT  
AUZAS  
AVIGNON  
AZNAVOURIAN  
BASSEMOM  
BATAZZI  
BEDDAR  
BELLIS  
BENCHIHA  
BERRONE  
BINET  
BLANC-SYLVESTRE  
BONY  
BOULLE  
BREUILS  
CALLE  
CANAVERO  
CAPLIEZ  
CARTIER  
CASTINO  
CAYET  
CERAMI  
CHANCEL  
CHAVES  
CHEKROUN  
COLOMBANI  
CORSO  
CUTTICA  
DA MOTA  
DESPLAS  
DOLLEANS

BENEDETTA  
NACIRA  
EMILIE  
ANTHONY  
CAROLINE  
DELPHINE  
AMANDINE VANESS  
NACER  
CECILE  
NOURA  
ARNAUD  
CELINÉ  
SOPHIE  
STEPHANIE  
JEREMY  
EDWIGE  
EMILIE  
DELPHINE  
FIONNUALA  
ADRIEN  
PIERRE  
ANNE-SOPHIE  
LINDA  
JULIEN  
VANESSA  
NICOLAS  
JULIE  
ANTOINE  
LYDIE  
VERONICA  
GERALDINE  
RAPHAELLE

DUCREUX  
DUMAURE  
DUPONT  
DUTTO  
ESCALLIER  
FATMI  
FLAVIAN  
FONTANILLE  
FOUQUET  
FREITAS  
FUSTINONI  
GEOFFROY  
GHILARDI  
GILLARD  
GILLES  
GONZALEZ-RUIZ  
GRENECHE  
GRUERE  
GUILLAUME  
HERBIET  
ICARD  
KNAPNOUGEL  
LACROIX-BAUDRION  
LEQUEVRE  
LERAY  
LE ROUX  
LEROY  
MALDONADO  
MAREC  
MARKWALD  
MAZERAN  
MENNAI  
MESTAS  
MILI  
MONSIGNORI  
MOUGENOT  
ODEKERKEN  
OJEDA  
OUANNAI  
OZENNE  
PAQUET  
PELLO  
PHELIPPON  
PILLARD  
PRIARONE  
RIBIERE  
SAURA  
SCHMITT  
SEBASTIEN  
SICARD  
SOULARD  
SPEZIANI-BIAGGI  
STRAFORELLI  
TABIKH  
TELLENE  
TREMOR  
TRUFFO  
VIBERT  
WOLFF  
ZERBOLA

MAGALI  
ANNE  
DELPHINE  
NANCY  
ELSA  
JAMEL  
MARIE  
SANDIE  
JULIE  
DEBORAH  
OLIVIER  
AUDREY  
JULIE  
DEBORAH  
CYRIL  
AURORE  
NICOLAS  
MARIE  
MICHAEL  
AURELIE  
LYDIA  
ANISSA  
FANNY  
BENJAMIN  
MORGANE  
LAETITIA  
ELODIE  
BENJAMIN  
JULIEN  
STEPHANIE  
NADEGE  
HALINA  
LAURE  
IMANE  
AMANDINE  
TEDDY  
PAULINE  
VIRGINIE  
SALIMA  
VIRGINIE  
ANNE-LAURE  
CHARLOTTE  
EMMANUEL  
PHILIPPE  
ERIC  
ARMELLE BENEDIC  
DIDIER  
GREGORY  
SINDY  
CECILE  
NATHAN CAMILLE  
ELEONORE  
CHRISTELLE  
BASSAM  
CECILE  
GWLADYS  
PAULINE  
KARINE  
CHRISTELLE  
CLEMENT

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 22/04/2024

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

~~Bruno MARTIN~~



**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2023/2024  
Corps des professeurs de lycée professionnel**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

BOUGON	ANNA VERONIQUE
CORSI	ROMAIN
D'ARCO	JEAN LUC
GIAMMONA	SEBASTIEN
LAGNIE	ISABELLE
PELLIER	LAURA
RUIVO	JOHANNA

Article 2 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

ATTALAH	FAYCAN
BESSADI	RACHID
BRETON	AMANDINE JOELLE
CALVIN	CHRISTIAN
CANDIDO	LAETITIA
DALMAS	MURIEL
DELAS	AMANDINE
DINEUR	FLORENCE
GENIN	BENJAMIN
GEREZ	AUDREY
GRANDHOMME	FRANCOIS
LE MAITRE	DAVID
LEPEZ	THIERRY
LLOBREGAT	CAMILLE
LONGUESSERRE	KATIA
LOUISON	RAYMOND
MARTIN	NATHALIE

MAURIN	STEVENS
MERET	LIONEL
MICHEL	REGINE
NEHHAL	RAJAE
PERIN	FREDERIC
SOULIE	LIONEL
SUTERA SARDO	SABINE

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 22/04/2024

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,  
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2023/2024  
Corps des professeurs d'éducation physique et sportive**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

ABONNEN	AUDREY
CONTI	JULIEN
GALIANA	MAXIME
FACCHINI	YOANN
MIESCH	ALEXANDRE
STIEGLER	CHARLINE

Article 2 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

CHAUD	CEDRIC
DELVALLET	STEPHANIE
EDOUARD	THIERRY
KRIÉGER	SOPHIE
MAQUET	CAROLINE
ZIMMERMANN	OLIVIER

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 22/04/2024

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,  
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2023/2024  
Corps des conseillers principaux d'éducation**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Arrête :

Article 1 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

GAZDA	CORALIE
MONNOT	ANAIS
RISTORI	MAUD

Article 2 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

MAUREL	JEREMY
RAMOND	SONIA
ROUX	DAISY

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

**Fait le 22/04/2024**

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

**Bruno MARTIN**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,  
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2023/2024  
Corps des psychologues de l'Éducation nationale**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale ;

Arrête :

Article 1 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

EYNAUD      AMELLE

Article 2 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9<sup>e</sup> échelon est établie comme suit :

MANFE      FLORENCE

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

**Fait le 22/04/2024**

~~Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie~~

**Bruno MARTIN**